



Réunion CLIC - Commune du FLEIX

Sté BREZAC ARTIFICES :
Artifices de divertissement

7 Janvier 2010

- Historique BREZAC ARTIFICES
- Activités BREZAC ARTIFICES sur le site du Fleix
- Situation géographique
- La Politique de Prévention des Accidents Majeurs de BREZAC ARTIFICES
- Limites du site
- Risques liés à l'activité
- Les potentiels de danger
- Définition des zones d'effet
- Plan avec zones d'effet pour les phénomènes débordants du site
- Mesures de Maîtrise des Risques : Barrières de sécurité
- Investissements Sécurité

La société BREZAC ARTIFICES a été créée en 1965 par M. Edmond BREZAC à Beleymas en Dordogne.

Elle s'est développée sur le marché français avec les feux d'artifices de la Fête Nationale et ses fêtes locales.

Au début des années 1990, la société prend un nouvel essor et évolue sur le marché International avec la création de spectacles pyromusicaux et la conception de shows pyrotechniques de grandes envergures.

Dirigée aujourd'hui par les deux frères Christophe et Dominique, l'entreprise continue à se développer avec la conception et la réalisation de spectacles pyrotechniques à travers le monde mariant la pyrotechnie avec les nouvelles technologies : lasers, fontaines, jets d'eau...

Homologation, stockage et distribution d'Artifices de divertissement

- ICPE classée SEVESO II AS.
- Le dépôt est autorisé par arrêté préfectoral du 12/05/98 (arrêté préfectoral d'autorisation complémentaire du 03/02/06) à stocker : 41 tonnes de matières actives réparties sur 28 bâtiments (dont 2 bâtiments classés 1.1).
- Plus de 2500 références.
- Réceptions et expéditions d'artifices.
- Environ 150 tonnes transitent par le dépôt du Fleix chaque année.
- 2 dépôts de matériels inertes (mortiers, accessoires, etc...).
- Environ 20 salariés sont rattachés de manière permanente au dépôt du Fleix.
- 1 Laboratoire de Contrôles et d'Essais accrédité par le COFRAC.



Commune du FLEIX en Dordogne



Site BREZAC ARTIFICES
Route de Mussidan

LA POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS DE BREZAC ARTIFICES

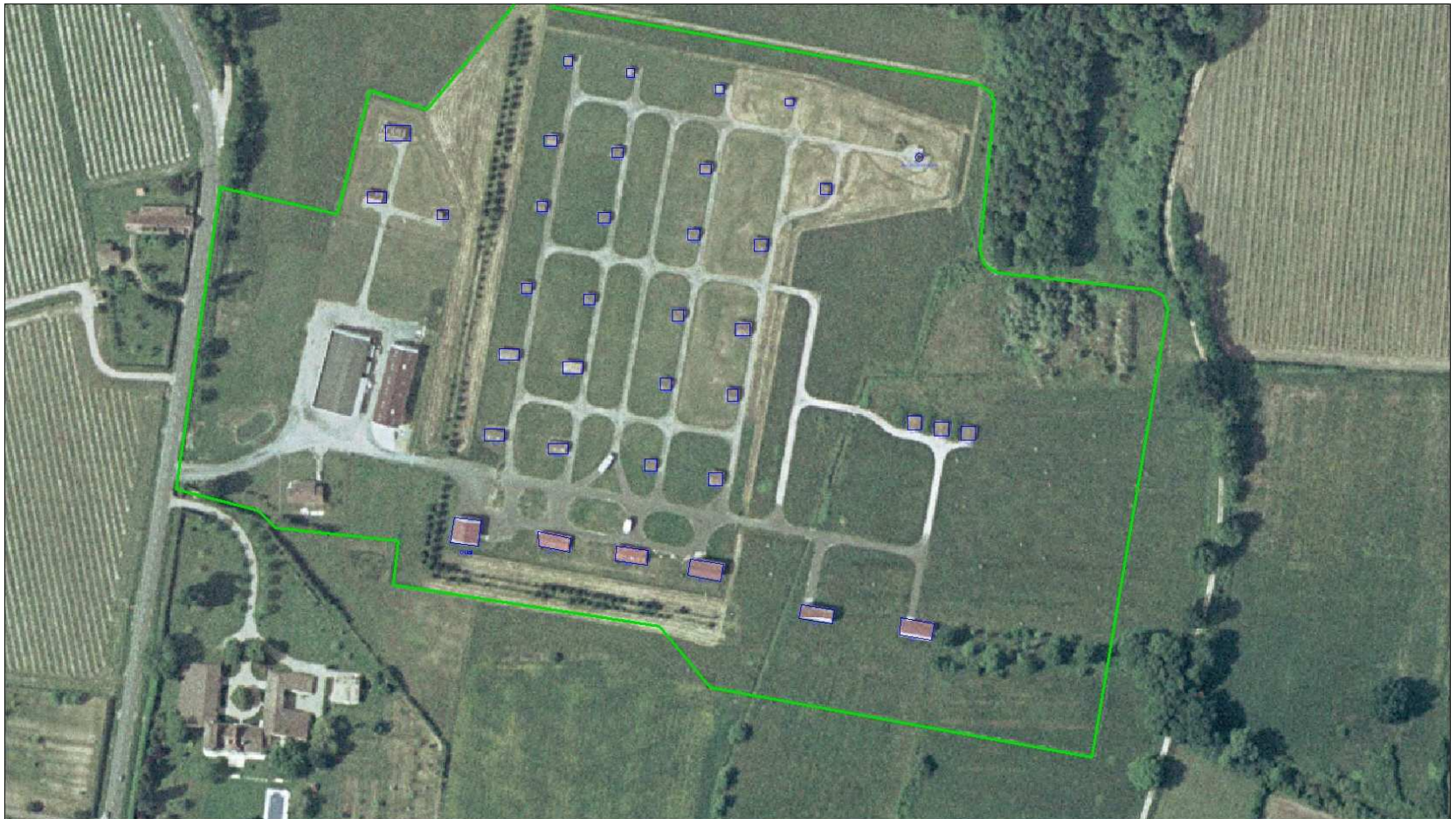
Les activités de la société BREZAC ARTIFICES demandent toujours plus de vigilance en matière de qualité et de sécurité pour assurer la pérennité et le développement durable de l'entreprise.

La maîtrise des risques d'accidents majeurs est l'objectif permanent de la société BREZAC ARTIFICES. Le but de la société est de prévenir tout événement pouvant entraîner pour la santé humaine et pour l'environnement, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, un danger grave, immédiat ou différé.

Pour atteindre ce but, le président de la société BREZAC ARTIFICES

- A mis en place un Système de Gestion de la Sécurité (SGS) conformément à la réglementation en vigueur qui lui permet d'améliorer de façon continue la prévention des accidents majeurs.
- S'engage à informer, former et impliquer l'ensemble du personnel en précisant le rôle de chacun dans ce système.
- S'engage à veiller à l'application des procédures et consignes de sécurité au sein de la société.
- S'engage à contrôler et améliorer en permanence le fonctionnement du SGS.
- S'engage à effectuer des veilles réglementaires et à faire évoluer le SGS conformément à la réglementation.

LIMITES DU SITE



**Selon la nature des produits concernés,
2 types d'accidents peuvent avoir lieu**

INCENDIE

La combustion des produits de la division de risque 1.3a donne lieu à un rayonnement thermique considérable. Les produits de la division de risque 1.3b brûlent lentement avec effets minimes de souffle et de projection.

EXPLOSION

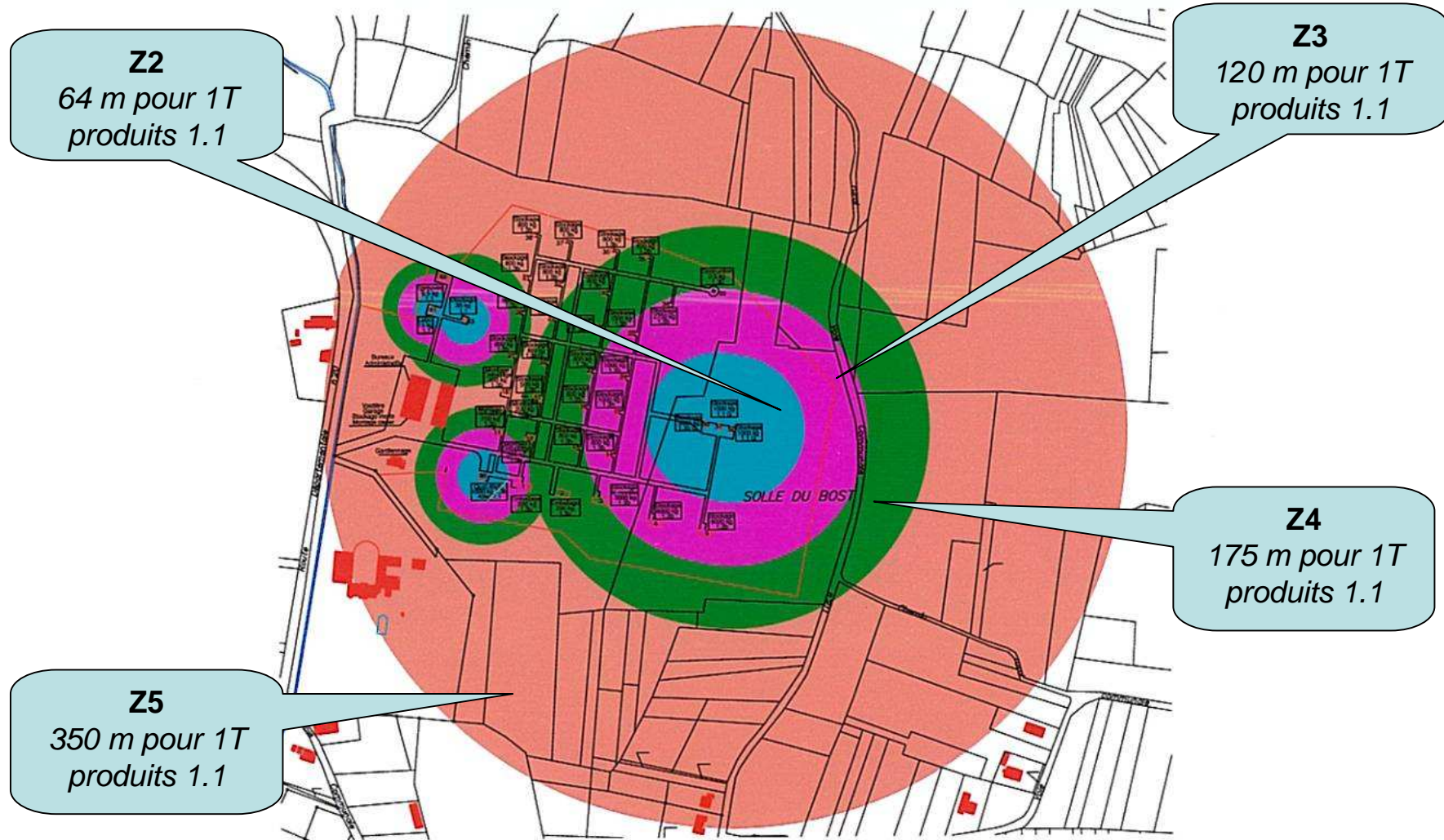
C'est le cas de l'explosion des produits de la division de risque 1.1, la cinétique d'évolution est alors rapide.

- 25 dépôts de stockage classés 1.3b (risque de combustion)
- 2 dépôts de stockage classés 1.1 (risque d'explosion avec effet de souffle)
- 1 incinérateur classé 1.3a
- 4 bâtiments de montage
- 2 bâtiments d'emballage
- 1 quai de chargement et de déchargement
- 3 bâtiments concernés par le laboratoire

DESIGNATION DE LA ZONE	Z1	Z2	Z3	Z4	Z5
Conséquences sur l'homme	Extrêmement graves (blessures mortelles dans plus de 50 % des cas)	Très graves	Graves	Significatives	Effets indirects par bris de vitre
Dégâts prévisibles aux biens	Extrêmement graves	Importants et effets dominos	Graves	Légers	Destructions significatives de vitres

au sens de l'arrêté du 20 avril 2007 fixant les règles relatives à l'évaluation des risques et à la prévention des accidents dans les établissements pyrotechniques

PLAN AVEC ZONES D'EFFET POUR LES PHENOMENES DEBORDANTS DU SITE



- Le site est clôturé, fermé et surveillé par un gardien,
- Moyens de lutte incendie, (RIA, extincteurs, détecteurs, réserve d'eau, formation du personnel),
- Vigilance dans la manipulation du matériel de manutention électrique,
- Vérification annuelle des matériels électriques,
- Respect des quantités maximales autorisées dans les dépôts,
- Respect des consignes de sécurité affichées dans tous les bâtiments,
- Entretien des merlons,
- Protection contre les effets de la foudre de la totalité des dépôts,
- Les artifices sont agréés et stockés dans un emballage homologué et fermé,
- Les bâtiments sont nettoyés régulièrement,
- Les bâtiments sont construits en matériaux légers et soufflables ce qui permet d'éviter les surpressions à l'intérieur des bâtiments en cas d'incident. Ils sont aussi conçus pour diminuer les risques de transmission d'incendie ou d'explosion d'un bâtiment à l'autre,
- Les véhicules de transfert circulent dans l'enceinte pyrotechnique dans le respect du code de la route et stationnent à une distance de sécurité par rapport aux bâtiments qui évite toute transmission en cas de prise en feu ou d'explosion du véhicule,
- Camions agréés Transport de Matières Dangereuses.

INVESTISSEMENTS SUR LA PERIODE 2000 à 2009 :

- Achat d'un tracteur et d'un gyrobroyeur pour l'entretien du site
- RIA, enterrement des vannes pour protéger du gel
- Protection foudre sur tout le site
- Bâches de protection pour les merlons

PLAN D'ACTION A VENIR :

- CONSTRUCTION D' UN NOUVEAU SITE A MONFAUCON (100 tonnes)